

EXAMEN D'ACCÈS AU CRFPA 2019

Communication

Programme (annexe de l'arrêté du 17 octobre 2016)

Pour la session d'examen de septembre 2019, la Commission nationale de l'examen d'accès au CRFPA communique les uniques précisions suivantes sur le programme fixé par l'arrêté du 17 octobre 2016.

Droit administratif :

« Droit administratif spécial : fonction publique d'État, droit des travaux publics, contrats et marchés publics et droit des étrangers ».

Contrats et marchés publics concernent tous les contrats et marchés publics.

Droit international et européen :

« Droit international privé (y compris le droit international privé de l'Union européenne) ».

Ceci inclut le droit de la nationalité.